

Doc N°

Considérations émises par 6 partis politiques démocrates et monarchiques du Burundi.

Date:

-

Auteurs:



Le Comité du Congrès: Simbavimbere, Rugigana, J.M., -Mushatsi, A.- Baredetse, A.-Burarame, P;- Rururuguta, A.

Objet résumé:

- Le P.D.C. jette le trouble dans la population.
- La présence des observateurs de l'O.N.U. durant la campagne électorale et les élections communales de septembre 1960 est sollicité.
- On réclame l'indépendance du Burundi pour le décembre 1960.

CONSIDERATIONS EMISES PAR 6 PARTIS POLITIQUES
DEMOCRATES ET MONARCHIQUES DU BURUNDI.-

Les 6 partis politiques démocrates et monarchiques réunis en congrès extra-ordinaire du 30 juillet 1960, constatent:

- Que le parti démocrate chrétien-P.D.C., en diffusant des écrits tendancieux, malintentionnés et injurieux, jette le trouble dans la population.
- Que certains leaders de ce parti cherchent à créer des troubles dans le pays par des provocations et menaces.
- Que ces leaders sont réputés par la population burundaise comme des auteurs des directives de certains fonctionnaires locaux.
- Remarquent par contre que les partis nationalistes et progressistes qui demandent dans le calme et la dignité l'indépendance de leur pays, sont opprimés par ces mêmes hauts fonctionnaires qui essaient d'influencer l'administration pour l'entraîner dans une attitude partielle et coercitive.
- Que la présence des observateurs de l'O.N.U. durant la Campagne électorale et les élections communales de septembre 1960 en vue de garantir le jeu démocratique des élections, la liberté et la tranquillité de la population est indispensable.
- Attendu que tous les partis politiques du Burundi ont signé une motion réclamant l'indépendance du Burundi pour le 27 décembre 1960 et que les partis présents entendent maintenir cette motion.
- Attendu que les partis siégeant en séance habituelle de la commission électorale ont librement et unanimement signé des motions adressées à l'administration tutélaire, notamment la date de l'indépendance et son timing, la suppression des fonctions des chefs et la proclamation des communes d'Usumbura, etc...

- Attendu que par ailleurs il a été constaté que certains partis signataires se rétractent par après sans justification auprès des autres partis signataires comme eux, il y a lieu de croire à l'existence des manoeuvres d'intrigues et de pression secrètes.
- Attendu que ces auteurs agissant de la sorte sont à même, non seulement de fausser les élections mais aussi d'exposer l'avenir du Burundi à un échec.
- Sollicitent avec insistance la présence des observateurs de l'O.N.U. durant la Campagne électorale et les élections communales de septembre 1960 en vue de garantir le jeu démocratique des élections, la liberté et la tranquillité de la population. Nous rappelons que pour ce point, tous les partis politiques du Burundi ont signé en date du 22.7.60, une motion dans ce sens.

En conclusion, les 6 partis politiques démocrates et monarchiques du Burundi prient Monsieur le Ministre des Affaires Africaines, de prendre en considération les points ci-dessus, pour que les élections ne soient pas faites dans une atmosphère de méfiance et d'une manière antidémocratique qui obligerait les partis précités à s'abstenir du vote.-

Le Comté du Congrès.

D.N.B. P.D.J.T.B. P.C. V.P.M.
SIMBAVIMBERE, J. RUGIGANA, J.M. MUSHATSTI, A. BAREDETSE, A.

ABANYAMAJAMBERE. UPRONA
BURARAME, P. RUFURUGUTA, A.